

Comité syndical du 15 novembre 2024

Le Syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne, légalement convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni en Comité syndical le vendredi 15 novembre 2024, dans les locaux du Syndicat mixte et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Syndicat mixte.

Etaient présents :

Membres titulaires :

Collège	Nom de la collectivité	Nom délégué	Prénom délégué	Pouvoir
1	REGION BRETAGNE	CHESNAIS-GIRARD	LOÏG	
1	REGION BRETAGNE	PERRIN-SARZIER	STEPHANE	
1	REGION BRETAGNE	TRE-HARDY	JERÔME	
1	REGION BRETAGNE	DE SALLIER DUPIN	STEPHANE	
2	DEPARTEMENT DU FINISTERE	CARO	AMELIE	
2	DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE	COULOMBEL	LUDOVIC	
2	DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE	MARTIN	FREDERIC	
3	AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	LEMOULINIER	SOPHIE	
3	BREST METROPOLE	PICHON	RONAN	Pouvoir de F. Bonnard-Le Floc'h
3	BREST METROPOLE	BONNARD-LE FLOC'H	FREDERIQUE	Pouvoir à R. Pichon
3	DINAN AGGLOMERATION	ORVEILLON	THIERRY	
3	FOUGERES AGGLOMERATION	ERARD	JOSEPH	
3	LAMBALLE TERRE ET MER	DREZET	CATHERINE	
3	LANNION TREGOR COMMUNAUTE	EGAULT	GERVAIS	Pouvoir à J. Le Jeune
3	LANNION TREGOR COMMUNAUTE	LE JEUNE	JOEL	Pouvoir de G. Egault
3	QUIMPERLE COMMUNAUE	LE ROUX	CHRISTOPHE	
3	REDON AGGLOMERATION	JOUNEAU	LIONEL	
3	SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION	JOLLY	CHRISTIAN	
4	CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE	CORRIGNAN	GERARD	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE	SOHIER	BENOIT	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-MEEN MONTAUBAN	TEXIER	FREDERIC	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	BUANNIC	JEAN-LOUIS	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU	MIOSSEC	GILBERT	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS	GODEC	DANIEL	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'IROISE	COROLLEUR	ANTOINE	
4	COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON - AULNE MARITIME	LE MEROUR	JOSEPH	
4	COMMUNAUTE LESNEVEN COTE DES LEGENDES	FRANQUES	XAVIER	
4	COUESNON MARCHES DE BRETAGNE	GAIGNE	OLIVIER	
4	LEFF ARMOR COMMUNAUTE	LE VAILLANT	JEAN-PAUL	
4	MONTFORT COMMUNAUTE	BRE	YANNICK	
4	PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	MURET-BAUDOIN	MARIELLE	

4	PONTIVY COMMUNAUTE	POURCHASSE	MICHEL	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BELLE-ILE-EN-MER	HUCHET	ANNAÏCK	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE CORNOUAILLE	COQUIL	YVON	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN - POINTE DU RAZ	CASTEL	GEORGES	
5	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH	GALARDON	GEORGES	
5	POHER COMMUNAUTE	LE LOUARN	ERIC	

Membres suppléants :

Collège	Nom de la collectivité	Nom délégué	Prénom délégué	Pouvoir
3	LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	LE CLEZIO	MONIQUE	

Le quorum étant atteint, la séance débute à 17h00

Ordre du jour



1. Débat d'orientations budgétaires

2. Bretagne Très Haut Débit

- Convention de finalisation du projet avec le Département du Finistère

3. Modernisation des Administrations et Services Numériques

- Convention de partenariat 2025-2029 avec le GIP SIB
- Bouquet de services numériques 2025-2029 : périmètre d'usage de certains services
- Bouquet de services numériques 2025-2029 : conventionnement associé
- Plan de programme des services numériques 2025-2029 : plan de financement

4. Budget

- Budget principal - Décision modificative n°1
- Budget annexe BTHD - Décision modificative n°1
- Budget annexe RUHD - Décision modificative n°1
- Budgets annexes - RUHD et BTHD 2024 : Dotations pour risques et charges

5. Statuts

- Modifications statutaires

- Adoption du procès verbal du Comité syndical du 25 juin 2024
 - V1 envoyée le 25 juillet 2024
 - V2 envoyée le 7 octobre 2024

Après en avoir délibéré, le Procès-verbal du Comité syndical du 25 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

Le Président invite Muriel Chabert, Directrice Modernisation des Administrations et Services Numériques, à présenter les Orientations Budgétaires concernant les Services numériques.

1.1. Débat d'Orientations Budgétaires Services Numériques

Comité syndical du 15 novembre 2024

4

Débat d'orientations budgétaires 2025 Services numériques

2025 – ANNEE DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE PROGRAMME 2025-2029

Quatre thématiques

Administration, citoyen,
cybersécurité,

accessibilité & sobriété
numériques

Un accompagnement au quotidien maintenu et renforcé

- pour absorber l'augmentation des services
⇒ + 2 Emplois permanents
- En // maintien des Parcours Cybersécurité
⇒ contrat de projet jusqu'au 30/06/2026

Un modèle économique stable

- Un bouquet de services et des services complémentaires
- Le maintien du montant des contributions actuelles pour les membres d'accès au bouquet de services
- La définition d'un périmètre d'usages selon les services proposés.

PLAN DE PROGRAMME 2025-2029



Des services intégrés dans
un bouquet de services



Des services complémentaires
facturés à chaque collectivité

- Des services **pour votre administration**
- Des services **pour vos citoyens**
- Des services **pour votre cybersécurité**
- Un accompagnement dans vos démarches **d'accessibilité et sobriété numériques**
- **Un accompagnement au quotidien** : formation, conseil, assistance

Certificat
électronique

Services
BreizhCyber

PLAN DE PROGRAMME 2025-2029

En fonction des évolutions techniques ou réglementaires, l'offre de services proposés pourra évoluer.

Notamment en lien avec des obligations à venir impactant un + grand nombre de collectivités

- la cybersécurité avec la **directive européenne NISv2**
- la sobriété numérique avec **la Loi REEN et la loi AGEC**,
- la donnée et l'intelligence artificielle avec les règlements européens **Data Act et IA Act**.

Toute évolution et ses impacts potentiels seront présentés aux instances du Syndicat mixte.

PLAN DE PROGRAMME 2025-2029

Contributions annuelles d'accès au bouquet de services

Pour les membres

Contributions inchangées
par rapport à la période
2020-2024

Contributions fixées
pour la période 2025-2029

pour les EPCI l'accès
inclus pour leur CIAS, les
communes et CCAS de
leur territoire.

Autres établissements

Augmentation contribution
annuelle = +15%

Maintien possibilité adhésion TdT seul
avec migration vers parapheur pour
signature flux PES

Gratuité pour adhésion TdT
seul pour entité sans salarié

PLAN DE PROGRAMME 2025-2029

Montant des contributions annuelles d'accès au bouquet de services

Région	50 000 € HT/an
Départements	45 000 € HT/an
EPCI > 400.000 habitants	45 000 € HT/an
EPCI de 200 à 400.000 habitants	23 000 € HT/an
EPCI de 150 à 200.000 habitants	20 000 € HT/an
EPCI de 100 à 150.000 habitants	18 000 € HT/an
EPCI de 50 à 100.000 habitants	15 000 € HT/an
EPCI de 30 à 50.000 habitants	13 000 € HT/an
EPCI de 20 à 30.000 habitants	8 000 € HT/an
EPCI de 10 à 20.000 habitants	5 000 € HT/an
EPCI de moins de 10.000 habitants	3 000 € HT/an

Contributions inchangées
par rapport à la période
2020-2024

Contributions fixées
pour la période 2025-2029

pour les EPCI l'accès
inclus pour leur CIAS, les
communes et CCAS de
leur territoire.

PLAN DE PROGRAMME 2025-2029

Autres établissements = Contributions annuelles d'accès au bouquet de services

Augmentations pour la période 2025-2029 +15%

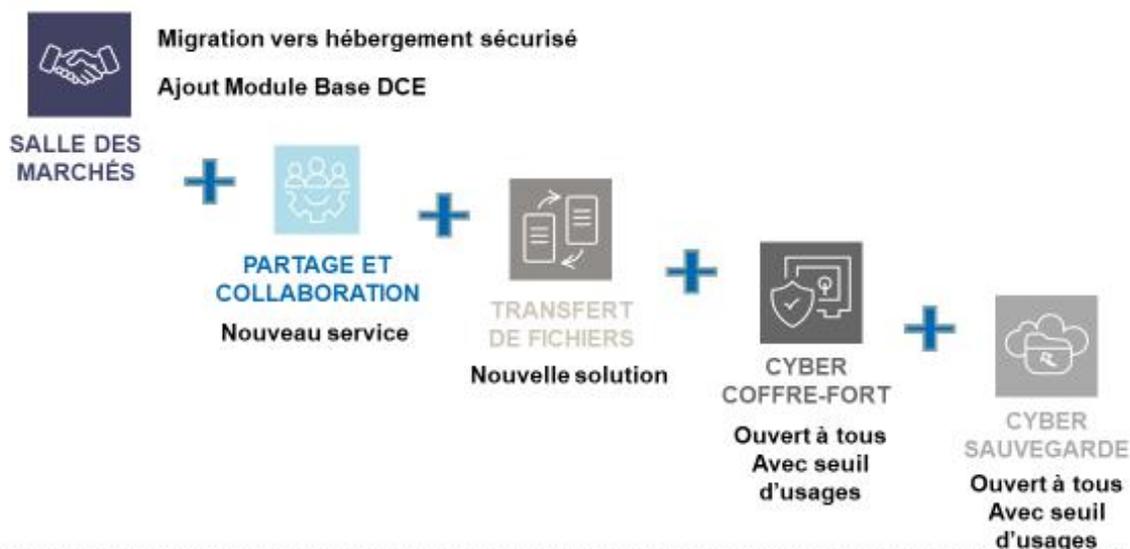
AUTRES ETABLISSEMENTS	Contribution en € H.T. par an
Etablissement de moins de 20 salariés	920 €
Etablissement de 20 à 49 salariés	2 012,50 €
Etablissement de 50 à 100 salariés	3 450 €
Etablissement de plus de 100 salariés	5 175 €

AUTRES ETABLISSEMENTS	Contribution en € H.T. par an
Etablissement de moins de 20 salariés	230 €

AUTRES ETABLISSEMENTS	Contribution en € H.T. par an
Sans salariés propres	Gratuité

BOUQUET DE SERVICES 2025-2029 Les nouveaux services

 JANVIER 2025



BOUQUET DE SERVICES 2025-2029
Les nouveaux services

 **T2 2025**


OPEN DATA
Ajout
cartographie
communale




**SIGNATURE
EN LIGNE**
Expérimentation
Collectivités pilotes



**Lancement
appel d'offres pour
nouveaux services**
Démarches en ligne
RDV en ligne




**SOBRIÉTÉ
NUMÉRIQUE**
Expérimentation
Collectivités pilotes

BOUQUET DE SERVICES 2025-2029

Vous accompagner dans vos démarches **Accessibilité & Sobriété**



**ACCESSIBILITE
NUMERIQUE**



**SOBRIÉTÉ
NUMÉRIQUE**

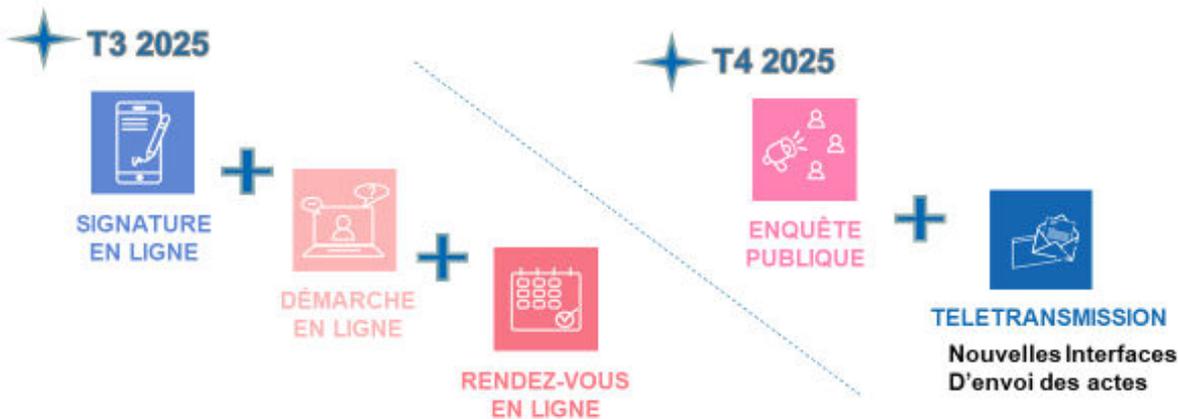
**Des ressources et des
webinaires de sensibilisation
accessibles à tous**

**Des parcours de sensibilisation, proposés au niveau
intercommunal :**

- Des réunions de sensibilisation et le partage de ressources
- Des outils pour aider à mesurer leur niveau de maturité
- Des premières pistes d'actions prioritaires à réaliser

BOUQUET DE SERVICES 2025-2029

Les nouveaux services



Objectifs 2025 pour tous les nouveaux services

- ⇒ La réalisation de l'ensemble des actions de mise en œuvre
- ⇒ La production de l'ensemble des contenus de promotion, d'accompagnement et de formation.

Pour chaque nouveau service, une phase de démarrage avec des collectivités pilotes.

EVOLUTIONS ET MAINTIEN EN FONCTION DES SERVICES EXISTANTS

- La poursuite des actions d'exploitation et du **suivi du bon fonctionnement des services**
- **L'amélioration du site internet** services.megalis.bretagne.bzh
- **L'optimisation de la consommation de ressources** des services
- La poursuite des travaux **d'amélioration du processus d'authentification** unique pour accéder aux services
- **Le déploiement de la nouvelle version majeure Pastell v4** et la mise à jour des connecteurs d'archivage, et l'expérimentation de connecteurs pour l'envoi au parapheur des documents de marchés et des documents d'urbanismes.
- **Le déploiement de la nouvelle version majeure Parapheur v5** et l'accompagnement des utilisateurs à migrer
- **La production de tableau de bords** sur l'usage des services et notamment la salle des marchés
- Le développement **d'évolutions sur l'outil Focus Marchés**
- La poursuite des **travaux avec nos partenaires** régionaux (GeoBretagne, CDG) et nationaux (Déclic, ARNia, Maximilien, RECIA).

Le Président remercie les équipes pour la qualité de leur travail et la pertinence des offres proposées par Mégalis à chacun des membres, tout en maintenant un niveau de contribution stable par rapport à la période précédente. Face aux évolutions technologiques, juridiques et réglementaires, il y a lieu de se féliciter du choix collectif de doter les agents publics d'outils mutualisés communs, améliorant ainsi la performance du service public, la compétitivité interne et la qualité de service offerte aux usagers.

Lionel Jouneau, délégué titulaire de Redon Agglomération, se demande si les travaux d'amélioration du processus d'authentification unique intègrent le MFA (Authentification Multifacteurs).

Muriel Chabert, Directrice Modernisation des Administrations et Services Numériques, précise que cela est prévu dans un premier temps sur le profil « Super-Administrateur » (Mégalis), ensuite il sera envisagé sur le profil des administrateurs des entités afin d'activer cette fonction.

Lionel Jouneau se demande si en sa qualité de maire de sa commune, il bénéficiera d'un accès aux niveaux d'administration des processus d'authentification

Muriel Chabert souligne que les profils d'administrateurs d'entité ont actuellement la responsabilité de gérer et de contrôler l'accès au service, y compris les profils d'utilisateur. Ce processus est distinct de celui de la double authentification.

Amélie Caro, déléguée titulaire du département du Finistère, souligne l'intérêt de nouveaux services pour les collectivités. Comme évoqué lors de la commission DUNAE du 8 novembre 2024, elle rappelle l'importance de suivre le nombre d'utilisateurs par outils déployés afin d'en évaluer l'efficacité et de garantir une bonne gestion budgétaire. Madame Caro note également la création de deux postes supplémentaires au sein de Mégalis et insiste sur la nécessité de surveiller l'utilisation des fonds, d'autant plus qu'il n'y a pas d'augmentation des contributions des membres. Elle s'interroge, également, sur l'évolution de la plateforme GeoBretagne, notamment sur son utilisation pour communiquer sur les pannes du réseau Bretagne Très Haut Débit.

Le Président souligne l'importance de rester vigilants et que le maintien du niveau de contribution démontre l'engagement de toutes les équipes à faire face aux défis et à privilégier la sobriété. Néanmoins les efforts doivent être poursuivis en termes de formation et d'information auprès des communes. Certaines collectivités n'utilisent pas encore les services Mégalis et font appel à des prestataires privés pour des prestations similaires, entraînant des coûts supplémentaires. Concernant GeoBretagne, le Président rappelle qu'il s'agit d'un service financé et géré par l'Etat et la Région. Cet outil permet de visualiser des données géographiques. Si des élus souhaitent l'utiliser comme source d'information complémentaire, cela est envisageable, sous réserve d'un financement adéquat.

Lionel Jouneau s'interroge si Mégalis envisage d'atteindre le référentiel PASSI (Prestataires d'audit de la sécurité des systèmes d'information) de l'ANSSI, qui permet d'être un partenaire sur les usages de la cybersécurité.

Muriel Chabert précise qu'à ce jour, une telle certification n'est pas envisagée pour Mégalis. Le référentiel étant spécifiquement axé sur les prestataires, il s'intègre davantage dans les critères de sélection de ces derniers par Mégalis.

Patrick Malfait, Directeur général de Mégalis Bretagne, indique malgré tout que les dispositions législatives à venir, notamment le projet de loi du Sénat et la directive NIS 2, pourraient amener à revoir les exigences applicables à Mégalis. En tant qu'entité susceptible d'être classée essentielle, Mégalis devra s'adapter à ce nouveau cadre réglementaire tout en évitant la surtransposition.

Le Président invite, Jean-Yves Vern, Directeur du Pôle Gestion des Systèmes d'Information, à présenter les Orientations Budgétaires relatives aux projets coopératifs.

1.2. Débat d'Orientations Budgétaires Projets coopératifs

Débat d'orientations budgétaires 2025 Projets coopératifs

■ ADS

- Migration vers la solution Expert de toutes les instance et cadencée à la demande des services instructeurs
- Déploiement de la signature électronique via le parapheur de la plateforme régionale d'administration électronique opérée par Mégalis
- Déploiement de l'offre de numérisation des dossiers papiers
- Réflexions avec l'éditeur sur une optimisation de l'usage du stockage car il est probable que le besoin en stockage augmente de nouveau de 50 %

■ OuestGo

- Refonte UX Design sur le site et les applications mobiles
- Création du nouveau Syndicat mixte Bretagne Mobilités qui reprendra la gestion opérationnelle du service OuestGo
- Renouvellement du marché de Tierce Maintenance Applicative qui sera transféré à Bretagne Mobilités dès que possible

■ KorriGo

- Raccordement interBob avec la SNCF
- Travaux relatifs à la phase 2 de la PMS (intégration des données personnelles des détenteurs de cartes)
- Mise en œuvre des recommandations issues de l'audit technique KorriGo
- Création du nouveau syndicat Bretagne Mobilités qui devrait récupérer la gestion opérationnelle des outils techniques du projet (PMS, PEC, ...)

■ KorriGo Multiservices / mon-compte / mes-services.bzh

- Suivi de la TMA pour mon-compte.bzh et mes-services.bzh
- Mise en application des décisions qui découleront du Comité Politique
- Rencontre des participants au Comité Politique
- Définition des actions pour :
 - informer et sensibiliser
 - Animer les groupes de travail
 - Imaginer et bâtir de nouveaux usages, de nouvelles approches d'intégration
 - Accompagner les projets des collectivités et les éditeurs dans l'intégration des outils et services

Jérôme Tré-Hardy, délégué titulaire à la Région Bretagne, précise qu'un premier comité politique KorriGo Multiservices_Mon-Compte_Mes-Services s'était tenu le 5 novembre dernier. Réunissant les collectivités ayant manifesté un intérêt pour ce projet, cette première rencontre a permis de jeter les bases d'un état d'esprit coopératif. L'objectif est de faire de KorriGo un espace d'échanges et de débats sur un enjeu majeur : l'amélioration du service public et la simplification de l'action publique. Reconnue bien au-delà de la Bretagne, la plateforme KorriGo représente un atout considérable. Jérôme Tré-Hardy invite ainsi les élus en charge du numérique, ou tout simplement intéressés par cette thématique, à rejoindre ce projet. Une large participation permettra d'enrichir les discussions et de trouver des solutions innovantes. Il est important de noter que les huit collectivités déjà impliquées dans ce projet sont de strates variées, ce qui favorise une richesse des échanges. Le lien étroit entre KorriGo et Bretagne Mobilités est régulièrement souligné. Les mobilités sont des enjeux complexes qui englobent de nombreux aspects. En s'inspirant de modèles comme Île-de-France Mobilités, qui offre un niveau de service particulièrement élevé, la collaboration entre Mégalis et Bretagne Mobilités ouvre des perspectives extrêmement intéressantes pour demain.

Ludovic Coulombel indique souscrire pleinement à ce projet et félicite les équipes. Après une phase d'étude, la phase de concrétisation commence. L'hébergement des données en France et la souveraineté numérique sont des enjeux majeurs.

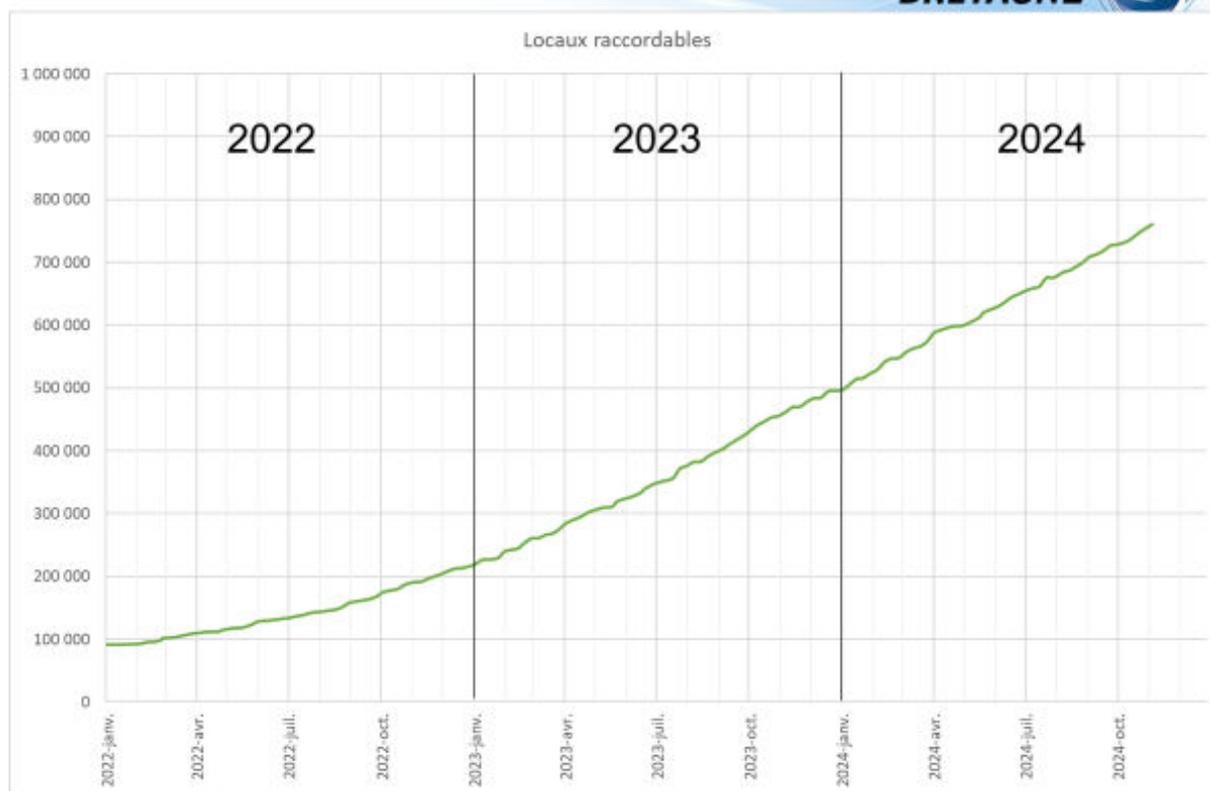
Le Président remercie Jean-Yves Vern et toutes les équipes qui travaillent à ses côtés, ainsi que Jérôme Tré-Hardy qui pilote ce projet au niveau politique. Le Président relève par ailleurs l'inscription nouvelle de Redon Agglomération dans ce projet.

Le Président invite Thomas Renault, Directeur du projet Bretagne Très Haut Débit, à présenter les Orientations Budgétaires relatives à Bretagne Très Haut Débit.

1.3. Débat d'Orientations Budgétaires Bretagne Très Haut Débit

Contexte et cadre de l'action

- Une année marqué par les tempêtes
 - Ciaran et Domingos en novembre 2023 et les nombreux coups de vent de l'hiver
 - Mais seulement environ 2% d'abonnés ayant subi une coupure
 - Difficultés d'Orange à réparer ses infrastructures ont pénalisé les réparations
 - Forte mobilisation d'Axione, Mégalis et THDB durant l'année 2024 sur ce sujet
 - Scenarii et actions communes à déterminer pour limiter les conséquences de ces évènements climatiques sur le long terme, dans un contexte de fermeture du réseau cuivre et des financements spécifiques
- Malgré les tempêtes, les déploiements ont conservé le rythme permettant d'atteindre l'objectif de fin de travaux en 2026.
 - Au 15 octobre, plus d'1,2 millions de locaux ont été étudiés, dont 1 million sont « couverts » (réseau de transport construit et armoires posées), et dont 900 000 locaux sont terminés en travaux
 - Au niveau de la commercialisation, 730 000 locaux sont raccordables dont 320 000 raccordements actifs



La première phase

- Les derniers travaux sont achevés sur Dinan et Dinard
- La commercialisation des derniers locaux sur ces zones devant intervenir dans quelques semaines
- 252 000 locaux sont construits
- 7 500 locaux environ ne sont pas construits, principalement des projets immobiliers non débutés au moment du déploiement de la fibre et qui seront traités plus tard
- Les clôtures des marchés avec les groupements d'entreprises concernés ont débuté. Les discussions sont en cours pour déterminer les modalités juridiques de règlement financier des contrats

Avancement du projet



La deuxième phase

- Suite aux tempêtes, la phase 2 n'a pu s'achever dans les délais attendus
- Axione achève des complétudes sur certains secteurs et de nombreuses réceptions sont prévues en cette fin d'année afin de finaliser les travaux et lancer la commercialisation des derniers secteurs
- Au 8 novembre 2024, 40 000 locaux supplémentaires ont été construits sur cette phase 2 depuis le début d'année
- 450 000 locaux sont construits, environ 17 000 n'ont pu l'être principalement des projets immobiliers non débutés au moment du déploiement de la fibre et qui seront traités en extensions
- Sur Belle-Île-en-Mer les 3 500 locaux prévus sur la phase 2 ont été regroupés avec ceux de la phase 3 pour des raisons d'organisation industrielle
- Il reste donc environ 16 000 locaux de cette phase 2 qui seront finalisés en fin d'année sauf blocage lié à une contrainte extérieure au projet

Avancement du projet



La troisième phase

- Les études projets (dont les relevés de boîtes aux lettres) devraient s'achever début 2025
- Au 8 novembre 570 000 locaux ont été étudiés en projet soit près de 87% des locaux contractualisés
- Concernant les études d'exécution dernière étape avant les travaux, elles sont terminées à 76%
- Au niveau des travaux, environ 227 000 locaux sont construits, dont 204 000 locaux depuis le début d'année
- Le nombre de locaux construits contractualisé devrait être atteint à fin 2026 comme prévu

Avancement du projet

Les îles

- Sur Batz et Bréhat, pour le projet de pose d'un câble sous-marin,
 - Les arrêtés préfectoraux de dispense d'étude d'impact ont été obtenus
 - Une réflexion est en cours sur la procédure de fourniture et pose des câbles sous-marins pour ces deux îles
 - Le déploiement FttH sur ces deux îles serait assuré par Axione
- L'expérimentation sur l'île de Molène afin de relier l'île au continent avec un faisceau hertzien est en service depuis fin septembre pour la mairie et La Poste
- Des tests vont être réalisés jusqu'au printemps 2025 afin d'alimenter la réflexion technique et démontrer aux opérateurs la faisabilité du système
- Orange et SFR sont parties prenantes de l'expérimentation
- Une procédure d'achat est en cours de préparation pour déployer la fibre sur les 5 îles et les faisceaux hertziens entre ces îles et le continent
- L'objectif étant que ces territoires puissent bénéficier du très haut débit avant fin 2026

Avancement du projet

La Délégation de Service Public

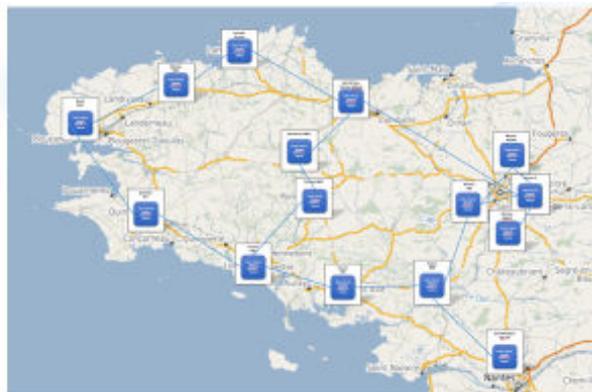
- Au 1er novembre, environ 720 000 locaux sont commercialisés auprès des opérateurs (+ 280 000 en un an) et 348 000 abonnés actifs sont comptabilisés sur le réseau (+ 188 000 en un an) soit un taux de commercialisation de 48% en augmentation de 7% par rapport à l'année dernière
- Plus de 75% des communes concernées par le projet BTHD ont aujourd'hui des locaux commercialisables
- Le rythme minimal de 25 000 locaux commercialisés chaque mois est atteint
- Les échanges entre le constructeur et l'exploitant sous la direction de Mégalis Bretagne permettent d'assurer une bonne coordination entre la réception des travaux et la commercialisation
- Concernant les extensions de réseau, progression de la capacité de production d'études, mais volume de réalisation des travaux reste limité et le pilotage pourrait être amélioré
- La gestion des projets immobiliers neufs ou des maisons individuelles reste complexe et perfectible

- La communication nationale est perfectible
 - Les opérateurs n'ont pas réussi à faire migrer tous leurs clients
 - Les communes sont fortement sollicitées pour répondre aux craintes de leurs citoyens et n'ont pas forcément la capacité à faire seules ce travail de pédagogie et de conviction
 - Il n'est pas non plus du rôle de Mégalis Bretagne de communiquer sur ce projet propre à Orange malgré l'intérêt d'anticiper au maximum les éventuels problèmes d'échecs de raccordement
- Les premières communes concernées sont des terrains d'expérimentations où des situations compliquées seront à gérer « en urgence »
- Aucun dispositif financier n'existe actuellement pour accompagner les particuliers qui auraient besoin de réaliser des travaux sur leur terrain privé afin de se raccorder à la fibre
- Un premier retour d'expérience sur la commune de Glomel sera à réaliser suite à la fermeture technique prévue le 31 janvier 2025

Avancement du projet

Le réseau RUHD

- Le Réseau relie les principaux sites universitaires de Bretagne. Une partie de la capacité de ce réseau est utilisée par Eskemm Numérique
- Nouveau marché d'exploitation, supervision et de maintenance du réseau en place
- La migration assurée pendant l'été 2024 s'est déroulée de manière transparente pour les utilisateurs du réseau
- Axione assure dorénavant l'exploitation du réseau depuis son centre de supervision de Pau et réalise les interventions de maintenance des matériels en s'appuyant sur ses équipes de Guichen (35), Trégueux (22), Gouesnou (29), Quimper (29) et Landévant (56)
- Les principales évolutions du réseau : consolidations des liens les plus récents et l'accès sécurisé à la boucle RENATER du projet de centre de données appelé Eskemm Data et situé à l'IRT b-com



Perspectives 2025 (1/2)



- Complétudes de la phase 2 à réaliser d'ici la fin d'année
- Au 8 novembre 2024, environ 930 000 locaux sont construits
- 540 000 locaux à construire avant fin 2026 ce qui semble possible au regard de l'organisation industrielle actuelle
- Le nombre de locaux à construire au titre de la phase 3 sera supérieur à celui contractualisé (Environ 710 000 au lieu de 655 000). Discussions avec Axione à mener pour les absorber par le contrat actuel et avant la fin 2026
- Sous réserve d'absence d'aléas externes (tempêtes, pénuries ...)
- Axione devra gérer la décroissance de ses besoins en ressources et maintenir la motivation des équipes et des sous-traitants « jusqu'au bout »

Perspectives 2025 (2/2)



- Les tempêtes de l'hiver 2023 ont mis en lumière la nécessité d'améliorer les processus en premier lieu dans les réparations des poteaux qui appartiennent en très grande majorité à Orange
- Un travail important devra être mené en 2025 sur la définition du besoin afin d'anticiper les procédures qui prendront la suite de la mission d'extension du réseau confiée jusqu'à fin 2026 à THDB
- Dix ans après la signature de la DSP, il semble opportun de s'interroger sur les axes de progression notamment sur la qualité des raccordements et sur la maintenance du réseau. Pour cela des capacités d'audit par le syndicat mixte sont envisagées
- Dans la perspective de la fin du contrat prévu en 2035, il faudra commencer à envisager dès maintenant les besoins de Mégalis qui permettront de préparer au mieux cette échéance

Lionel Jouneau souligne que 710 000 nouveaux logements seront raccordés dans la phase 3, soit un chiffre supérieur aux prévisions initiales. Il attire l'attention sur une problématique rencontrée lors de la construction du réseau fibre : lorsque le cuivre est retiré et que le nouveau réseau n'est pas encore achevé, les habitants se retrouvent sans accès à internet. Il est essentiel d'informer ces derniers sur les solutions alternatives existantes, telles que les box 4G et les offres par satellite. Il semble important que Mégalis puisse communiquer activement sur ces sujets. Monsieur Jouneau soulève ensuite une question du maintien de la redevance d'occupation du domaine public (RODP), lorsque le réseau fibre Mégalis sera le seul présent sur le territoire, ainsi que de la valorisation des infrastructures privées ne faisant pas partie du réseau Mégalis.

Thomas Renault, Directeur du projet Bretagne Très Haut Débit, précise qu'à l'issue du déploiement, tous les logements neufs doivent, en principe, être préfibrés et reliés au réseau Mégalis. Concernant la RODP, il s'agit d'une redevance que le propriétaire de l'infrastructure (fourreau, armoire) verse à la collectivité lorsque l'infrastructure est située sur le domaine public, communal ou départemental. Lorsque Mégalis réutilise les fourreaux Orange, c'est Orange qui s'acquitte de la RODP. Et pour les infrastructures Mégalis, le Syndicat mixte verse cette redevance aux collectivités qui en font la demande, certaines y renonçant. Pour les infrastructures situées dans des lotissements publics, la gestion des fourreaux et des infrastructures publiques est plus complexe. Mais Mégalis n'a pas vocation à devenir propriétaire de toutes les infrastructures posées par les collectivités.

Antoine Corolleur, délégué titulaire de Pays d'Iroise Communauté, précise que suite aux dégâts causés par la tempête Ciaran et face à l'ampleur du programme d'investissement d'Enedis, il est important de noter que 213 millions d'euros seront alloués sur les cinq prochaines années pour restructurer le réseau breton. Afin d'assurer une collaboration efficace, des groupes de travail et des réunions régulières entre les syndicats d'énergie et Enedis seront organisés. Monsieur Corolleur souhaite vivement associer Mégalis à ces échanges pour anticiper les réflexions sur les travaux à venir, sachant qu'une part importante de ces opérations de renforcement et de résilience des réseaux électriques nécessitera un enfouissement des câbles. Concernant l'arrêt progressif du réseau cuivre, Monsieur Corolleur invite à une mobilisation collective autour d'une campagne de communication. Celle-ci devra s'appuyer sur les mairies et les intercommunalités pour informer les citoyens, souvent méfiants face aux démarchages. Il est essentiel de leur fournir une information neutre et claire afin d'accélérer le déploiement de la fibre optique. Par ailleurs, Monsieur Corolleur indique que l'émergence de solutions alternatives, telles que la téléphonie mobile avec partage de connexion, qui pourraient constituer un défi pour la rentabilité et la pérennité du modèle économique actuel.

Le Président confirme que les équipes Mégalis seront présentes aux rendez-vous sur les travaux d'effacement. Le Président rappelle le choix qui a été fait d'accélérer et de finir fin 2026 et cela suppose la réutilisation au maximum des infrastructures existantes. Concernant la concurrence de technologies alternatives, et au vu du contexte géopolitique actuel, la décision de déployer la fibre à 100% des Bretonnes et des Bretons apparaît plus que justifiée.

Amélie Caro précise qu'un décalage de 40 000 prises existe entre les chiffres présentés dans le cadre du Débat d'orientations budgétaires et les chiffres annoncés dans le plan de financement en 2023.

Thomas Renault précise que les nombres de prises pour les phases 1 et 2 sont connus et certifiés. Concernant la phase 3, les études étant en cours, le chiffre exact de prises n'est pas encore définitif. Les relevés de boîtes aux lettres sont toujours en cours et les estimations actuelles se rapprochent des

710 000 à 715 000 évoquées par Axione. Cela donne le périmètre des travaux à réaliser fin 2026. Axione ne pouvant raccorder les lotissements non encore construits, l'entreprise procédera cependant à la préparation du fibrage de ces zones.

Patrick Malfait précise que les prises identifiées et étudiées lors du premier déploiement d'Axione sont bien incluses dans le plan de financement. Elles sont actuellement au nombre de 7 500 pour la phase 1 et de 17 000 pour la phase 2 et seront financées à hauteur de 308 € par les collectivités (EPCI, Région, Département), même si elles ne sont pas encore raccordables en raison de travaux en cours (par exemple, des lotissements non finalisés). Pour ces prises, les raccordements finals seront réalisés progressivement, en fonction de l'avancée des travaux et de la levée des différents blocages.

Amélie Caro prend l'exemple de la phase 1 et constate encore un écart de 3 500 prises entre les 252 000 prises réalisées + 7 500 prises exonérées et les 263 000 initialement prévues.

Patrick Malfait indique qu'avant le versement du solde des conventions de finalisation, un état des lieux précis sera établi sur chaque territoire avec le nombre de prises raccordables, et le nombre de prises exonérée.

Yvon Coquil signale des difficultés de communication avec Axione et ses sous-traitants concernant l'implantation des poteaux, les maires n'étant pas informés des interventions des sous-traitants. De plus, l'absence d'identification des véhicules des sous-traitants pose problème.

Le Président précise qu'un message sera transmis à Axione afin qu'ils étudient les solutions possibles.

Stéphane Perrin-Sarzier, délégué titulaire de la Région Bretagne, souligne, à la suite des interventions précédentes sur les difficultés de communication, qu'il participe à de nombreuses réunions publiques à la demande des maires. Il considère que la réunion est le vecteur le plus efficace, en raison du nombre de participants, pour répondre à des questions très concrètes sur des sujets comme l'arrêt du réseau cuivre, par exemple. Lors de ces rencontres, il constate que les citoyens sont parfois confrontés à des informations erronées diffusées par des commerciaux d'opérateurs. Certains n'hésitent pas à affirmer détenir le monopole sur la fibre optique, tandis que d'autres annoncent la coupure imminente des lignes téléphoniques en raison de l'arrêt du cuivre, en donnant des délais très courts. Monsieur Perrin-Sarzier précise qu'il consacre une part importante de son temps à ces réunions, tout comme son collègue Ludovic Coulombel. Il souligne la nécessité d'un effort collectif, car les campagnes commerciales vont s'intensifier. Et lance un appel à une mobilisation collective en encourageant les acteurs locaux à organiser des réunions publiques.

Ludovic Coulombel, délégué titulaire du département d'Ille-et-Vilaine, partage pleinement les propos de Stéphane Sarzier-Perrin. Il attire ensuite l'attention sur le cas des zones AMII, où les habitants ne comprennent pas pourquoi ils n'ont pas accès à la fibre alors que l'ensemble de la Bretagne est en cours de raccordement via le projet Mégalis.

Le président rappelle que ni les compétences, ni les moyens, ni les statuts du Syndicat mixte ne permettent d'envisager la complétude des zones AMII.

Frédéric Texier, délégué titulaire de la communauté de communes de Saint-Méen-Montauban, souligne l'existence d'un site officiel dédié à la question de l'arrêt de l'exploitation du cuivre et à la planification associée (<https://www.economie.gouv.fr/treshautdebit/la-fermeture-du-reseau-cuivre-dans-votre-commune>). Il insiste sur la nécessité de communiquer clairement auprès des communes et des EPCI, afin de contrer les informations parfois erronées ou trompeuses diffusées par les opérateurs, notamment dans le but de promouvoir la fibre optique.

Le Président invite Sébastien Dekeyser, Directeur du Pôle Administratif et Financier, à présenter les Orientations Budgétaires relatives aux Finances et aux ressources humaines.



1.4. Débat d'Orientations Budgétaires Finances - Ressources Humaines

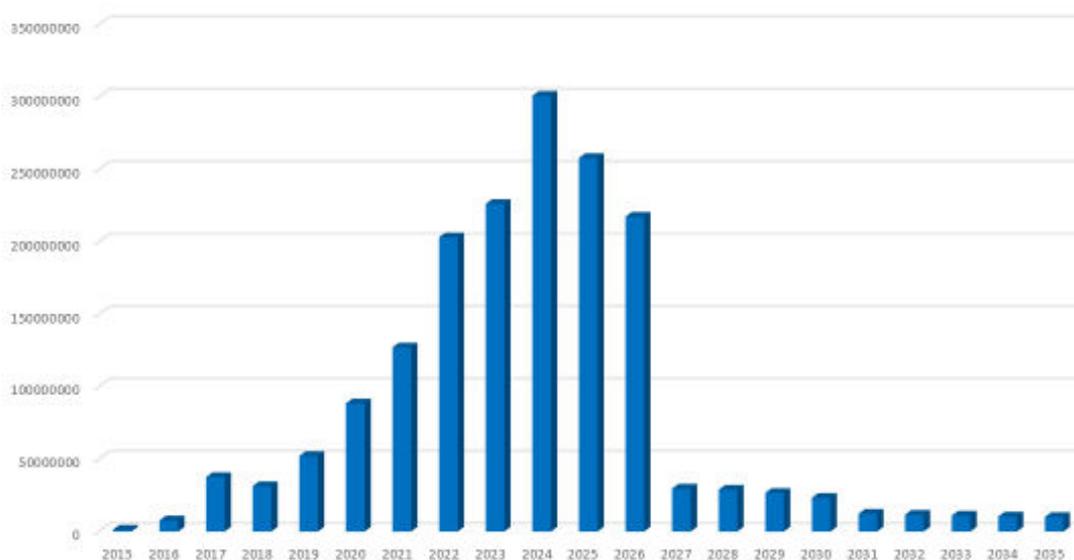
Débat d'orientations budgétaires 2025 Budget principal



Compte administratif 2024 anticipé		Dépenses	Recettes	Résultat
Projeté fin 2024	Fonctionnement	4,5 M€	4,8 M€	+0,2 M€
	Investissement	0,9 M€	0,6 M€	-0,3 M€
Résultat 2023	Fonctionnement			+1,5 M€
	Investissement			+1,7 M€
Cumulé fin 2024	Fonctionnement			+1,7 M€
	Investissement			+1,4 M€
Budget Primitif 2025		Dépenses	Recettes	
	Fonctionnement	5,4 M€	5,4 M€	
	Investissement	1,1 M€	1,1 M€	

Compte Administratif 2024 anticipé		Dépenses	Recettes	Résultat
Projeté fin 2024	Fonctionnement	42,6 M€	53,2 M€	+10,6 M€
	Investissement	334,2 M€	322,6 M€	-11,7 M€
Résultat 2023	Fonctionnement			0 M€
	Investissement			+14,7 M€
Cumulé fin 2024	Fonctionnement			+10,6 M€
	Investissement			+3,0 M€
Budget Primitif 2025		Dépenses	Recettes	
	Fonctionnement	69,8 M€	69,8 M€	
	Investissement	304,6 M€	304,6 M€	

Dépenses totales du projet (hors remboursement capital emprunt)



Débat d'orientations budgétaires 2025 Budget annexe RUHD

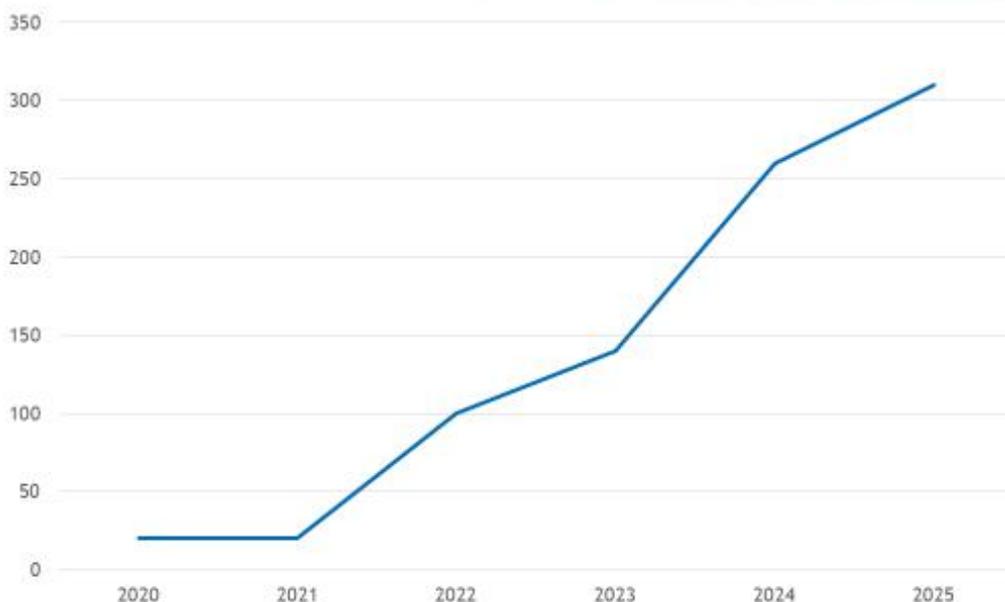


Compte Administratif 2024 anticipé		Dépenses	Recettes	Résultat
Projeté fin 2024	Fonctionnement	1,0 M€	1,1 M€	+0,1 M€
	Investissement	0,7 M€	0,9 M€	+0,2 M€
Résultat 2023	Fonctionnement			-0,1 M€
	Investissement			-0,2 M€
Cumulé fin 2024	Fonctionnement			0 M€
	Investissement			0 M€
Budget Primitif 2025		Dépenses	Recettes	
	Fonctionnement	0,9 M€	0,9 M€	
	Investissement	0,5 M€	0,5 M€	

Comité syndical du 15 novembre 2024

35

Débat d'orientations budgétaires 2025 Emprunts contractés



Comité syndical du 15 novembre 2024

36

- Au 31/10/2024, le Syndicat mixte compte 41 agents permanents comme suit :

Budget	Nb.
Budget principal	29
Budget annexe BTHD	12

- Par ailleurs, le Syndicat mixte compte également :
 - 8 emplois non permanents (3 budget principal ; 5 budget annexe BTHD)
 - 4 agents mis à disposition par le Syndicat départemental d'Énergie du Finistère
- En 2025,
 - Au sein de la direction Modernisation des Administrations et Services Numériques
 - Prolongation de l'emploi non permanent (contrat de projet) jusqu'au 30/06/2026 de Chargé(e) de mission accompagnement cybersécurité ;
 - Création de l'emploi permanent de Chargé(e) d'exploitation des services ;
 - Création de l'emploi permanent de Chargé(e) de mission accompagnement et data.

- Il est proposé :
 - DE PRENDRE ACTE du débat d'orientation budgétaire.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** du débat d'orientation budgétaire.

Le Président invite à poursuivre l'ordre du jour avec les délibérations à examiner.



2. Bretagne Très Haut Débit

- Convention de finalisation du projet avec le Département du Finistère

- Le Comité syndical du 14 novembre 2023 a adopté l'avenant n°1 à la convention cadre d'objectifs et de moyens « engagés pour Bretagne Très Haut Débit » entre Mégalis Bretagne, la Région Bretagne et les quatre Départements.
- Le plan de financement adopté se décline dans des conventions bilatérales de finalisation du projet Bretagne Très Haut Débit avec chacune des parties à la convention cadre.
- Ces conventions détaillent, par phase du projet et support contractuel, le montant global à financer, le montant déjà financé et le reste à financer dans le cadre de ces conventions de finalisation.
- Pour le Département du Finistère, le reste à financer dans le cadre de cette convention de finalisation s'élève à 28 112 667 €.
- **Il est proposé :**
 - D'APPROUVER** la convention avec le Département du Finistère relative à la finalisation du financement du projet Bretagne Très Haut Débit ;
 - D'AUTORISER** le Président à signer la convention.

Amélie Caro, Déléguée titulaire du Département du Finistère, indique que les discussions ont permis de trouver un accord satisfaisant sur le financement du projet en fonction de son avancement afin de rattraper le retard du déploiement FTTH en Finistère. Le Département du Finistère a émis un avis favorable sur la convention.

Le Président précise que 200 000 prises sont éligibles à la fibre optique dans le Finistère au 1er novembre, conformément aux objectifs fixés dans la convention.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention avec le Département du Finistère relative à la finalisation du financement du projet Bretagne Très Haut Débit ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention.

3. Modernisation des Administrations et Services Numériques

- Convention de partenariat 2025-2029 avec le GIP SIB
- Bouquet de services numériques 2025-2029 : périmètre d'usage de certains services
- Bouquet de services numériques 2025-2029 : conventionnement associé
- Plan de programme des services numériques 2025-2029 : plan de financement

Conventions GIP SIB Plan de programme 2025-2029

Dans le cadre du nouveau plan de programme 2025-2029, il est proposé de renouveler notre partenariat avec le GIP SIB

Pour l'hébergement l'exploitation des services :

- Télétransmission des flux Actes et PES
- Préparation et envoi des actes
- Parapheur électronique
- Gestion des flux (orchestrateur Pastell)
- Gestion des identités
- Transfert de fichiers
- Convocation des élus et gestion des réunions
- Outils de publication et de réutilisation opendata
- Outil de partage et de collaboration
- Signature en ligne
- Coffre-fort de mots de passe
- Plate-forme e-learning

En hébergement seul pour les services :

- Outil RGPD
- Outils supervision Mégalis

En tant que tiers archiveur certifié pour le service d'archivage électronique

Concernant la cybersécurité

- la participation à certaines actions pour les parcours de sensibilisation enrichi (parcours n°2), jusqu'au 30/06/2026

■ **Il est proposé :**

- ❑ **D'APPROUVER** la convention cadre de partenariat 2025-2029 avec le GIP SIB ;
- ❑ **D'APPROUVER** la convention d'application 2025-2029 pour l'exploitation de la plateforme régionale d'administration électronique ;
- ❑ **D'APPROUVER** la convention d'application 2025-2029 pour l'accompagnement à la cybersécurité ;
- ❑ **D'APPROUVER** la convention d'application 2025-2029 pour le service d'archivage électronique ;
- ❑ **D'AUTORISER** le Président à signer les conventions 2025-2029 avec le GIP SIB.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention cadre de partenariat 2025-2029 avec le GIP SIB ;
- **D'APPROUVER** la convention d'application 2025-2029 pour l'exploitation de la plateforme régionale d'administration électronique ;
- **D'APPROUVER** la convention d'application 2025-2029 pour l'accompagnement à la cybersécurité ;
- **D'APPROUVER** la convention d'application 2025-2029 pour le service d'archivage électronique ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer les conventions 2025-2029 avec le GIP SIB.

Périmètre d'usages du bouquet de services 2025-2029

Convocation des élus Signature en ligne RDV en ligne	2000 sms à répartir sur les 3 services en fonction des besoins de l'entité
Transfert de fichiers	2Go maximum par dépôt Suppression automatique tous les 7 jours
Partage et collaboration	50 comptes utilisateurs et 50 Go par entité
Parapheur électronique	8 circuits administrés par Mégalis
Coffre-fort	150 comptes utilisateurs
Sauvegarde en ligne	200 Go
Accompagnement Cyber Parcours n°2	Actions mutualisées au niveau de l'EPCI pour les communes < 3500 hab et EPCI < 20 000 hab
Archivage électronique	ACTES envoyés au contrôle de légalité Flux comptables PES Dossiers de marchés publics
Outils Opendata	Publication automatique sur le site national data.gouv.fr, des actes, des budgets, des données essentielles de la commande publique.

Pour aller au-delà
=> Tarification en +

Périmètre d'usages du bouquet de services 2025-2029

Tarifs pour augmenter les usages

Service concerné	Usages	Quantité constatée au-delà du périmètre d'usage	Tarifs HT
Convocation des élus RDV en ligne Signature en ligne	Volume de SMS	Tranche de 1000	80 €
Outil de partage et de collaboration	Volume de stockage	Tranche de 50 Go	250€/an
Outil de partage et de collaboration	Nombre de comptes utilisateurs	Tranche de 50	250 €/an
Coffre-fort de mots de passe	Nombre de comptes utilisateurs	Tranche de 50	500 €/an
Sauvegarde en ligne	Volume de stockage	Tranche de 50 Go	150€/an

■ **Il est proposé :**

- ❑ **D'APPROUVER** le périmètre d'usage des services du bouquet de services numériques ;
- ❑ **D'APPROUVER** les tarifs pour le dépassement du périmètre d'usage des services numériques.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le périmètre d'usage des services du bouquet de services numériques ;
- **D'AUPPROUVER** les tarifs pour le dépassement du périmètre d'usage des services numériques.

CONVENTIONNEMENT

Pour les membres

Contribution financière inchangée

Pour les communes, CCAS et CIAS

Une charte d'utilisation du bouquet de services

Sans contribution financière associée

**Pour les autres établissements
(entités éligibles cf. statuts du Syndicat mixte)**

Contribution financière augmentée de 15%

Gratuité pour les entités sans salariés propres et souhaitant adhérer **uniquement au service de télétransmission** des actes et des flux comptables.

Sur le site Services de Mégalis pour chaque service

=> les modalités d'accès

=> le périmètre d'usages

=> les fonctionnalités proposées

CONVENTIONNEMENT

Montant des contributions annuelles d'accès au bouquet de services

Région	50 000 € HT/an
Départements	45 000 € HT/an
EPCI > 400.000 habitants	45 000 € HT/an
EPCI de 200 à 400.000 habitants	23 000 € HT/an
EPCI de 150 à 200.000 habitants	20 000 € HT/an
EPCI de 100 à 150.000 habitants	18 000 € HT/an
EPCI de 50 à 100.000 habitants	15 000 € HT/an
EPCI de 30 à 50.000 habitants	13 000 € HT/an
EPCI de 20 à 30.000 habitants	8 000 € HT/an
EPCI de 10 à 20.000 habitants	5 000 € HT/an
EPCI de moins de 10.000 habitants	3 000 € HT/an

Contributions inchangées par rapport à la période 2020-2024

Contributions fixées pour la période 2025-2029

pour les EPCI l'accès inclus pour leur CIAS, les communes et CCAS de leur territoire.

CONVENTIONNEMENT

Autres établissements = Contributions annuelles d'accès au bouquet de services

Augmentations pour la période 2025-2029 +15%

AUTRES ETABLISSEMENTS	Contribution en € H.T. par an
Etablissement de moins de 20 salariés	920 €
Etablissement de 20 à 49 salariés	2 012,50 €
Etablissement de 50 à 100 salariés	3 450 €
Etablissement de plus de 100 salariés	5 175 €

AUTRES ETABLISSEMENTS	Contribution en € H.T. par an
Etablissement de moins de 20 salariés	230 €

AUTRES ETABLISSEMENTS	Contribution en € H.T. par an
Sans salariés propres	Gratuité

Conventions GIP SIB
Plan de programme 2025-2029

■ **Il est proposé :**

- D'APPROUVER** la convention d'accès au bouquet de services pour les membres du Syndicat mixte ;
- D'APPROUVER** la charte d'utilisation du bouquet de services pour les communes, CIAS et CCAS adhérents ;
- D'APPROUVER** la convention d'accès au bouquet de services pour les autres établissements adhérents ;
- D'AUTORISER** le Président à signer les conventions d'accès au bouquet de services.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention d'accès au bouquet de services pour les membres du Syndicat mixte ;
- **D'APPROUVER** la charte d'utilisation du bouquet de services pour les communes, CIAS et CCAS adhérents ;
- **D'APPROUVER** la convention d'accès au bouquet de services pour les autres établissements adhérents ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer les conventions d'accès au bouquet de services.

Plan de programme des services numériques 2025-2029 : plan de financement



	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Dépenses	2 902 269	2 766 171	2 820 913	2 891 219	2 968 917	14 523 477
2025-2029 - dépenses directes fonctionnement	1 185 143	1 256 375	1 292 792	1 330 300	1 368 934	6 433 544
2025-2029 - dépenses directes investissement	276 644	105 931	121 531	112 131	107 731	723 968
2025-2029 - Dépenses indirectes (moyens humains + frais de structure)	1 440 482	1 445 453	1 449 426	1 492 908	1 537 696	7 365 965
Recettes	2 743 437	2 743 437	2 743 437	2 753 437	2 753 437	14 523 477
Contributions bouquet de services	1 288 565	1 288 565	1 288 565	1 288 565	1 288 565	6 442 825
Participation statutaire	1 414 872	1 414 872	1 414 872	1 414 872	1 414 872	7 074 360
Services Breizh Cyber	40 000	40 000	40 000	50 000	50 000	220 000
Reprise du résultat du plan de programme 2020-2024						786 292
Résultat						0

■ **Il est proposé :**

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel du plan de programme des services numériques 2025-2029.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel du plan de programme des services numériques 2025-2029.

5. Budget

- Budget principal - Décision modificative n°1
- Budget annexe BTHD - Décision modificative n°1
- Budget annexe RUHD - Décision modificative n°1

- Budgets annexes - RUHD et BTHD 2024 : Dotations pour risques et charges

Budget principal – Décision modificative n°1

Chapitre	Article	Libellé	BP	BS	Exécution	Dépenses	Recettes
Ecritures d'ordre							
042	777	Recettes et quota-part subv. invest. transférées au cpte résultat	176 387,20	5340,00	191 727,20		+ 10 000,00
Ajustement de crédits							
05	65818	Autres redevances pour concessions	28 416,00		40 000,00	+ 11 584,00	
Frais et recettes du personnel							
012	64131	Personnel non titulaire -Rémunérations	248 000 ,00	34 000,00	290 000,00	+ 8 000,00	
013	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	3 400,00	0,00	5 900,00		+ 2 500,00
70	70841	Mise à dispo personnel facturé à la collectivité de rattachement	323 000,00	0,00	333 500,00		+ 43 000,00
70	708722	Mise à dispo personnel facturé BA/régies dotés perso. morale	300 4285,50	0,00	378 428,50		+ 18 000,00
Equilibre de la section de fonctionnement							
023	023	Virement à la section d'investissement	145,75	+ 1 638 291,82		+53 916,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT						+ 73 500,00	+ 73 500,00
Aménagements divers							
21	2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	0,00	669 ,43	2 205,06	+ 1 600,00	
Ecritures d'ordre ajustement de crédits 2024							
040	13911	Subvention d'investissement actifs amortissables Etat	49 430,00	7 400,00	66 749,00	+ 10 000,00	
Equilibre de la section d'investissement							
021	021	Virement de la section de fonctionnement	145,75	+ 1638 291,82	0,00		+53 916,00
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	0,00	2 569 107,79	0,00	+39 316,00	
27	275	Dépôts et cautionnements versés	2 500,00	2 000,00	7 500,00	+ 3 000,00	
TOTAL INVESTISSEMENT						+ 53 916,00	+ 53 916,00

■ Il est proposé :

- D'ADOPTER la décision modificative n°1 du budget principal 2024 comme ci-dessus.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 du budget principal 2024 comme ci-dessus ;

Budget annexe BTHD – Décision modificative n°1



Chapitre	Article	Libellé	BP	BS	Exécution	Dépenses	Récettes
Equilibre de la section de fonctionnement							
023	023	Virement à la section d'investissement	20 575 273,90	- 1389 200,00	0,00	- 306 500,00	
Ajustement de crédits : Autres produits et charges exceptionnels - Solde MDE P1T2							
67	678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	258 200,00	+ 260 000,00	
Frais de personnel							
012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	412 500,00	0,00	465 500,00	+ 53 000,00	
013	64196	Autres remboursements	5 000,00		9 500,00		+4 500,00
70	7084	Aide à disposition de personnel facturée	22 000,00		29 000,00		+ 7 000,00
Dettes : frais de non utilisation							
011	627	Frais bancaires et assimilés	0,00	30 000,00	35 000,00	+ 5 000,00	
TOTAL FONCTIONNEMENT						+11 500,00	-11 500,00
Travaux supplémentaires							
20140001	2315	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	221 909 671,22	0,00	281 909 671,22	+ 60 000 000,00	
Equilibre de la section d'investissement							
021	021	Virement à la section de fonctionnement	20 575 273,90	- 1 389 200,00	0,00		- 306 500,00
16	1641	Emprunts et dettes assimilées (dépenses)	46 855 743,32	+ 13 144 256,68	120 000 000,00		+ 60 000 000,00
16	1641	Emprunts et dettes assimilées (dépenses)	12 000 000,00	+ 1 350 000,00	13 750 000,00	+ 400 000,00	
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	0,00	-50 029 937,55	0,00	-708 500,00	
Ajustement de crédits							
21	2184	Mobilier	0,00	0,00	1 765,05	+ 2 000,00	
TOTAL INVESTISSEMENT						-59 693 500,00	+ 59 693 500,00

■ **Il est proposé :**

- D'ADOPTER** la décision modificative n°1 du budget annexe BTHD 2024 comme ci-dessus

Comité syndical du 15 novembre 2024

55

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 du Budget annexe BTHD 2024 comme ci-dessus.

Chapitre	Article	Libellé	BP	BS	Exécution	Dépenses	Recettes
Equilibre de la section de fonctionnement							
74	7472	Régions	478 634,00	25 586,33	431 320,33		-96 450,00
Ajustement de crédits							
68	6815	Dot. aux prov. pour risques et charges de fonctionnement	0,00	0,00	900,00	+ 900,00	
012	6215	Personnel affecté à la collectivité de rattachement	24 300,00	+ 3 350,00	42 300,00	+ 14 650,00	
011	6156	Maintenance	588 334,00	-25 000,00	443 334,00	-95 000,00	
70	7083	Locations diverses	0,00	56 000,00	207 000,00		-151 000,00
70	7088	Autres production activités annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)	134 000,00	0,00	0,00		-134 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT						- 79 450,00	-79 450,00
Renouvellement du marché de multiplexage - prise en main du réseau + Equipement NRO Rostrenen et datacenter BCOM							
21	21538	Autres Réseaux	100 000,00	110 383,74	265 987,48	+ 54 220,00	
Equilibre de la section d'investissement							
13	1312	Subventions transférables Régions	100 000,00	333 991,24	378 387,50		+ 54 220,00
TOTAL INVESTISSEMENT						+54 220,00	+54 220,00

■ **Il est proposé :**

- D'ADOPTER** la décision modificative n°1 du budget annexe RUHD 2024 comme ci-dessus

Comité syndical du 15 novembre 2024

56

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°1 du budget annexe RUHD 2024 comme ci-dessus.

- Selon le guide comptable et budgétaire des provisions au sein des budgets locaux pour risques et charges d'octobre 2015 du comité de fiabilité des comptes locaux, il est possible de constituer des provisions destinées à couvrir les risques et charges d'exploitation.
- Compte tenu des éléments actuels, il est prévu d'ouvrir des provisions de cet ordre au compte 6815 pour l'exercice 2024 de :
 - 813,84 € sur le budget annexe RUHD pour des risques d'impayés.
 - 15 781,62 € sur le budget annexe BTHD pour des risques d'impayés.
- **Il est proposé :**
 - D'ADOPTER** le principe d'une émission de provisions comme présentée ci-dessus.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le principe d'une émission de provisions comme présentée ci-dessus.

6. Statuts

- Modifications statutaires

Modifications statutaires

- Afin de pérenniser les moyens du Syndicat, il convient de fixer à nouveau les participations statutaires des membres de Mégalis Bretagne pour une nouvelle période de 5 ans, à savoir pour la période 2025-2029.
- Pour le financement de la compétence générale, il est proposé de ne pas modifier :
 - le montant global des participations statutaires, qui représentent un montant annuel de 1 760 656 €
 - les montants totaux des participations statutaires par collèges, à savoir :
 - Collège n° 1 - Région : 568 220 €
 - Collège n° 2 - Départements : 920 000 €
 - Collège n° 3 - EPCI > 50 000 hab. : 201 950 €
 - Collège n° 4 - EPCI entre 20 000 et 50 000 hab. : 57 286 €
 - Collège n° 5 - EPCI < 20 000 hab. : 13 200 €

- A l'intérieur des collèges n°2, 3 et 4, il est proposé d'actualiser le montant de la participation statutaire pour chaque membre à partir de la base des populations légales 2021 Insee, la dernière mise à jour ayant été faite à partir des populations légales 2011. Pour les membres du cinquième collège, il est proposé de conserver une participation statutaire annuelle fixe à hauteur de 1 200 €.
- Pour le financement de la compétence facultative, il est proposé de maintenir sur la période 2025-2029 la participation annuelle de la Région Bretagne au budget annexe BTHD à hauteur de 816 780 €.
- **Il est proposé :**
 - D'APPROUVER** le montant des participations des membres tel que proposé en annexe 1 des statuts.
 - D'APPROUVER**, conformément à l'article 11 des statuts du Syndicat mixte, la modification apportée aux statuts tels qu'annexés.

A l'issue du vote à main levée, les résultats ont été enregistrés :

- 0 refus de vote.
- 0 abstention.
- 0 opposition.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le montant des participations des membres tel que proposé en annexe 1 des statuts.
- **D'APPROUVER**, conformément à l'article 11 des statuts du Syndicat mixte, la modification apportée aux statuts tels qu'annexés.

Modifications statutaires

Membres	Participation statutaire 2020-2024	Participation statutaire 2025-2029
Collège n°1		
REGION BRETAGNE	568 220,00 €	568 220,00 €
Collège n°2		
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE	284 894,43 €	297 669,48 €
DEPARTEMENT DU FINISTERE	257 284,14 €	249 783,54 €
DEPARTEMENT DU MORBIHAN	207 882,16 €	208 330,56 €
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	169 939,28 €	164 216,42 €
Collège n°3		
RENNES METROPOLE	39 486,00 €	40 749,80 €
BREST METROPOLE	20 009,00 €	18 457,95 €
LORIENT AGGLOMERATION	19 132,00 €	17 990,66 €
GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION	15 839,00 €	15 256,46 €
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION	14 684,00 €	13 354,05 €
QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE	9 671,00 €	8 848,44 €
LANNION TREGOR COMMUNAUTE	9 569,00 €	8 732,42 €
DINAN AGGLOMERATION	8 970,00 €	9 017,59 €
SAINT MALO AGGLOMERATION	7 813,00 €	7 499,63 €
VITRE COMMUNAUTE	7 454,00 €	7 207,68 €
GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION	7 076,00 €	6 407,59 €
WORLAIX COMMUNAUTE	6 356,00 €	5 652,09 €
AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE	5 343,00 €	7 838,27 €
QUIMPERLE COMMUNAUTE	5 220,00 €	4 928,91 €
FOUGERES AGGLOMERATION	5 219,00 €	4 883,62 €
CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION	4 741,00 €	4 518,07 €
LAMBALLE TERRE ET MER	4 400,00 €	5 974,01 €
REDON AGGLOMERATION	4 400,00 €	5 821,41 €
LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	3 500,00 €	4 489,06 €
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE LANDERNEAU DAULAS	3 048,00 €	4 322,27 €

Comité syndical du 15 novembre 2024

61

Modifications statutaires

Membres	Participation statutaire 2020-2024	Participation statutaire 2025-2029
Collège n°4		
PAYS D'ROISE COMMUNAUTE	2 967,00 €	3 075,41 €
PONTMY COMMUNAUTE	2 950,00 €	2 871,33 €
VALLONS DE HAUTE-BRETAGNE COMMUNAUTE	2 718,00 €	2 773,67 €
DE L'OUST À BROCELIANDE COMMUNAUTE	2 650,00 €	2 453,70 €
PLOERVEL COMMUNAUTE	2 600,00 €	2 636,03 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS	2 574,00 €	2 598,49 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	2 458,00 €	2 353,93 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ILLE - AUBIGNE	2 200,00 €	2 394,52 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE	2 102,00 €	2 250,74 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU	2 096,00 €	2 080,72 €
HAUT-LEON COMMUNAUTE	2 070,00 €	1 962,79 €
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE	2 050,00 €	2 022,22 €
LEFF ARMOR COMMUNAUTE	2 035,00 €	1 975,72 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES COTE D'EMERAUDE	2 000,00 €	1 750,72 €
COMMUNAUTE LESNEVEN - COTES DES LEGENDES	1 792,00 €	1 713,94 €
CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE	1 784,00 €	1 670,24 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOUESHANTAIS	1 759,00 €	1 802,90 €
ROI MORVAN COMMUNAUTE	1 704,00 €	1 540,88 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE	1 647,00 €	1 780,99 €
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	1 622,00 €	1 672,85 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT MEEN MONTAUBAN	1 607,00 €	1 683,67 €
WORTFORT COMMUNAUTE	1 557,00 €	1 633,13 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME	1 552,00 €	1 394,36 €
LIFFRE-CORWIER COMMUNAUTE	1 530,00 €	1 713,45 €
PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	1 493,00 €	1 704,50 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY	1 490,00 €	1 415,37 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DOL ET DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL	1 460,00 €	1 478,96 €
QUESTEBERT COMMUNAUTE	1 419,00 €	1 504,51 €
QUESNON-MARCHES DE BRETAGNE	1 400,00 €	1 366,26 €
Collège n°5		
BROCELIANDE COMMUNAUTE	1 200,00 €	1 200,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH	1 200,00 €	1 200,00 €
DOUARNEZ COMMUNAUTE	1 200,00 €	1 200,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN	1 200,00 €	1 200,00 €
BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE	1 200,00 €	1 200,00 €
BAUD COMMUNAUTE	1 200,00 €	1 200,00 €
POHER COMMUNAUTE	1 200,00 €	1 200,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN - POINTE DU RAZ	1 200,00 €	1 200,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE	1 200,00 €	1 200,00 €
MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	1 200,00 €	1 200,00 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BELLE-ILE-EN-MER	1 200,00 €	1 200,00 €

Comité syndical du 15 novembre 2024

62

Prochaines échéances institutionnelles



- Mercredi 4 décembre 2024 - 16h30 : Commission de Délégation de Service Public (CDSP)
 - Présidence : Stéphane PERRIN-SARZIER

- Lundi 16 décembre 2024 - 17h : Comité syndical

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.